

**REGLEMENT PARTICULIER DU JEU DE LOTERIE INSTANTANÉE  
DE LA FRANÇAISE DES JEUX DÉNOMMÉ « CRESCENDO »**

**Article 1  
Emissions de tickets et prix**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Française des Jeux publié au Journal officiel, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 4 500 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 5 euros.

**Article 2  
Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	250 000 €	500 000 €
2 lots de	50 000 €	100 000 €
1 400 lots de	500 €	700 000 €
14 000 lots de	150 €	2 100 000 €
35 000 lots de	50 €	1 750 000 €
553 000 lots de	15 €	8 295 000 €
551 000 lots de	5 €	2 755 000 €
1 154 404 lots formant un total de		16 200 000 €

Les montants de 150€ et de 15€ indiqués dans le tableau ci-dessus ne sont accessibles qu'en cumulant plusieurs gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes au sein d'un même ticket.

**Article 3  
Description du jeu**

3.1. La surface de jeu du ticket comporte au total 8 zones de jeux à gratter, réparties comme suit :

- 1 zone de jeu matérialisée par une couronne sur laquelle figure la mention « Numéros Gagnants ».
- 7 zones de jeux représentées par 7 flèches, auxquelles 7 sommes en euros inscrites en chiffres sont associées.

3.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone « Numéros Gagnants » sont 10 numéros inscrits en chiffres, d'une valeur comprise entre 1 et 30, à l'exclusion de tout autre nombre.

3.3. Les éléments inscrits sous la couche grattable de chacune des flèches sont entre 2 et 8 numéros inscrits en chiffres, d'une valeur comprise entre 1 et 30, à l'exclusion de tout autre nombre. Ces éléments sont répartis comme suit :

- Flèche n°7 (flèche située en haut du ticket) : 8 numéros – associée au gain de 250 000 €
- Flèche n°6 : 7 numéros – associée au gain de 50 000 €
- Flèche n°5 : 6 numéros - associée au gain de 500 €
- Flèche n°4 : 5 numéros - associée au gain de 100 €
- Flèche n°3 : 4 numéros - associée au gain de 50 €
- Flèche n°2 : 3 numéros - associée au gain de 10 €
- Flèche n°1 : 2 numéros - associée au gain de 5 €

3.4. Le joueur gratte les « Numéros Gagnants » et découvre les numéros tels que mentionnés à l'article 3.2. Il découvre ensuite les numéros inscrits sous la couche grattable de chaque flèche. Si tous les numéros d'une même flèche correspondent aux « Numéros Gagnants », le ticket est gagnant. Le montant du lot gagné est la somme en euros associée à la flèche sous laquelle tous les numéros découverts correspondent aux « Numéros Gagnants ».

3.5. A l'issue de ces opérations, si le joueur découvre plusieurs flèches sous lesquelles tous les numéros découverts correspondent aux « Numéros Gagnants », les sommes correspondantes s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

3.6. Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Paris, le 22 octobre 2010

Par délégation du Président-directeur général de LA FRANÇAISE DES JEUX

Charles LANTIERI